



Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE VINÇA

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 220706-052 : Retrait de délégation de fonctions à la 5^e Adjointe au Maire.

Le Maire de la Commune de Vinça,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'Article L. 2122-18, qui stipule que Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes et, en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjointes ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le Procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 1^{er} juillet 2021, fixant à 5 le nombre des Adjointes et constatant l'élection de Madame CORNET Michèle en qualité de 5^e Adjointe au Maire ;

Vu l'arrêté n° 210702-048 du 2 juillet 2021 portant délégation de fonctions à Madame CORNET Michèle, 5^{ème} Adjointe au Maire ;

Considérant que Madame Michèle CORNET, 5^{ème} Adjointe au Maire, déclare être temporairement empêchée d'exercer effectivement les fonctions déléguées par l'arrêté n°210702-048 ci-dessus visé, sans connaître le terme de cet empêchement ;

Considérant que Madame Michèle CORNET, 5^{ème} Adjointe au Maire, demande à ne plus percevoir son indemnité de fonction en raison de son empêchement ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : A compter du 1^{er} juillet 2022 et pour le temps de son empêchement, il est retiré délégation à Madame CORNET Michèle, 5^e Adjointe au Maire de Vinça, pour intervenir dans les fonctions suivantes :

- **Finances**
- **Marchés Publics**
- **Développement commercial et économique**
- **Culture dont Médiathèque**

ARTICLE 2 : Le Maire de la Commune de Vinça, le Secrétaire Général de Mairie, le Receveur Municipal, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui sera notifié à l'intéressée et inscrit au registre des Arrêtés de la Commune.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet ainsi qu'à Madame le Receveur Municipal.

Fait à Vinça, le 6 juillet 2022.



Bruno GUÉRIN,

Maire de Vinça.

Envoyé en préfecture le 20/07/2022
Reçu en préfecture le 20/07/2022
Affiché le 20/07/2022
ID : 066-216602300-20220706-220706052-AI

Arrêté notifié à Madame Michèle CORNET, le 8 juillet 2022.